

Bulletin des Archives de France sur la conservation à long terme des documents électroniques N° 11 février-mai 2003

ERPANET : séminaires passés et à venir

Le second séminaire de formation ERPANET a eu lieu en France, à Fontainebleau, les 29 et 30 janvier sur le thème "politiques de conservation numérique". Les actes de ce séminaire étant disponibles sur le site internet d'ERPANET, je me bornerai ici à souligner deux points.

L'ensemble des participants au séminaire s'est accordé sur l'importance de l'archivage des documents électroniques; cela est d'autant plus significatif que les participants n'appartenaient pas tous, loin de là, à la communauté professionnelle des archivistes. En revanche, force a été de constater que cette prise de conscience n'est pas encore partagée par les producteurs de documents, les décideurs politiques, ni même par l'ensemble des archivistes. L'effort de sensibilisation et de formation doit être poursuivi.

Au chapitre des nouvelles aires de réflexion, l'étude du coût de l'archivage électronique et sa comparaison avec l'archivage sur support traditionnel est apparue comme un besoin important.

Depuis cette rencontre, le travail s'est poursuivi avec un séminaire sur l'archivage des bases de données à Berne du 9 au 11 avril. Le séminaire suivant, consacré à l'archivage du web aura lieu à Corfou du 22 au 24 mai.

Rappelons pour finir que le site internet de l'organisation ERPANET met désormais à disposition des internautes (moyennant une inscription en ligne gratuite) une bibliographie régulièrement enrichie sur la conservation des documents électroniques (rubrique ERPA assessments)

Pour en savoir plus : www.erpanet.org

La dématérialisation des dossiers de personnel dans une préfecture

La préfecture de la zone de défense Est a décidé de gérer sous forme électronique les dossiers de personnels de ses agents. La direction des Archives départementales de Moselle, compétente pour ce service et la direction des Archives de France ont formulé quelques recommandations dont l'essentiel peut se résumer ainsi :

rappel des prescriptions de la circulaire du Premier Ministre du 2 novembre 2001 sur la responsabilité des services de l'Etat dans la gestion de leurs archives courantes et intermédiaires, sous le contrôle de l'administration des archives. En l'espèce cela signifie qu'il incombe à la préfecture d'assurer la conservation de ces dossiers électroniques durant leur période d'utilisation courante ou intermédiaire, ce qui peut se faire en maintenant en fonction l'application informatique elle-même pour la période courante (archivage "en ligne"), puis en pratiquant un archivage "hors ligne" pour la période intermédiaire.

conseils pratiques pour l'archivage "hors-ligne": archivage selon la méthode de la migration, sur CD-WORM, avec les métadonnées appropriées.

Le DLM-Forum devient un GIEE

Lors de sa dernière réunion, à Barcelone en mai 2002, le DLM-Forum (à l'origine, Forum sur les

Bulletin des Archives de France sur la conservation à long terme des documents électroniques N° 11 février-mai 2003

Données Lisibles par Machines, devenu, à Barcelone, Document Life-cycle Management Forum) a décidé le lancement d'un réseau DLM européen, disposant d'une véritable personnalité juridique. C'est dans ce but qu'a été créé un groupement d'intérêt économique européen (GIEE). La réunion constitutive du GIEE DLM-Forum s'est tenue à Bruxelles le 20 mars dernier. Les membres fondateurs du GIEE sont les Archives nationales de Suède et trois sociétés privées appartenant au secteur des technologies de l'information et de la communication. D'ores et déjà les Archives nationales de 11 états membres de l'Union Européenne ont fait part de leur intention d'adhérer au GIEE (dont la France, représentée par la direction des Archives de France).

L'objectif immédiat du GIEE DLM-Forum est de proposer un projet de recherche sur la conservation à long terme des documents électroniques dans le cadre du 6ème programme cadre européen pour la recherche et le développement (PCRD). Ce projet a été baptisé "CUBE", ce qui signifie "Culturel Umbrella for rEsearch in archiving domain". Si ce projet est retenu dans le 6ème PCRD, il sera financé à 50% par des fonds européens, le reste étant à la charge des participants. Il doit aussi, comme tous les projets retenus pour le 6ème PCRD, aboutir au développement d'outils logiciels susceptibles de devenir des produits commerciaux, point qui n'est pas évident.

Pour ces raisons, la direction des Archives de France a choisi, pour l'instant, d'être membre du DLM sans participer au projet CUBE.

Pour en savoir plus : www.cscaustria.at/cube

Par ailleurs, les actes du DLM-Forum de Barcelone viennent d'être publiés par le service des publications des communautés européennes, sous le titre Proceedings of the DLM-Forum 2002, @cces and preservation of electronic information : best practices and solutions, Luxembourg, 2002, ISBN 92-894-4415-0.

De l'ATICA à l'ADAE

Par le décret 2003-141 du 21 février 2003, l'ATICA (Agence pour les technologies de l'information et de la communication dans l'administration) a été remplacée par l'ADAE (Agence pour le développement de l'administration électronique). Cette réforme est l'une des premières suites données au rapport rédigé par M. Pierre de la Coste au secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat et intitulé l'Hyper-République, bâtir l'administration en réseau autour du citoyen.

Pour en savoir plus :

le rapport Coste est consultable sur le site www.internet.gouv.fr

site de l'ADAE : www.adae.pm.gouv.fr

Lu pour vous : Unicode, écriture du monde ?

Parmi les mots et sigles, plus ou moins clairs, qui reviennent régulièrement dans les débats sur l'archivage électronique, il en est un qui connaît, ces dernières années, une vogue indéniable : Unicode. Mais qu'est-ce donc que l'Unicode, se demande le profane ?

**Bulletin des Archives de France sur la conservation à long terme des documents électroniques
N° 11 février-mai 2003**

Or la revue Document numérique a consacré, il y a peu, un numéro spécial à l'Unicode (Volume 6-n°3-4/2002), sous le titre Unicode, écriture du monde ?. Ce titre donne déjà une indication sur la nature de cet objet mystérieux.

Comme l'indique, dans sa préface, en quelques mots, Jacques André, Unicode est un "codage universel de tous les caractères du monde". Entendons : Unicode est un codage informatique des caractères utilisés par toutes les langues du monde, passées et présentes (et même à venir). On voit aussitôt l'ambition du projet (coder les alphabets latins, grecs, cyrillique, hébreux, les idéogrammes japonais chinois ou coréens etc.), et l'intérêt qu'il présente pour l'archivage des documents électroniques. L'adoption d'un codage unique et universel (d'où son nom, "unicode") simplifierait grandement les opérations d'archivage.

On trouvera dans ce recueil une présentation générale d'Unicode, très claire et accessible, et les points de vue d'utilisateurs particuliers, linguistes et typographes, notamment.

Prochain Bulletin

Le prochain Bulletin paraîtra début juillet. Merci de faire parvenir à Joël Poivre (joel.poivre@culture.gouv.fr) vos informations ou suggestions.